

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 17 mai 2018

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'île d'Orléans, le mercredi 16 mai 2018, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de secrétaire.

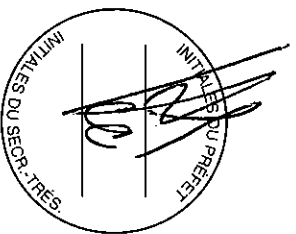
M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des états financiers audités 2017 de la MRC
4. Résolutions pour transferts fonds non affectés PGMR vers Fonds affectés PGMR
5. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2018
6. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2018
7. Adoption du Règlement de remplacement 2018-01 modifiant le règlement de concordance 2015-03 du Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'île d'Orléans
8. Changement de signataire pour les évaluations municipales de l'île d'Orléans
9. Révision de la Politique de soutien aux entreprises 2018-2020
10. Révision de la Politique de soutien aux projets structurants 2018-2020
11. Adoption des Priorités annuelles 2018-2019 du Fonds de développement des territoires (FDI)
12. Résolution – Projet déposé dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis 2017-2019
13. Adoption du Plan d'action régional de la Politique familiale et des aînés
14. Révision de la Politique culturelle et patrimoniale
15. Permanence de l'urbaniste
16. Embauche de la responsable du site patrimonial
17. Adoption des dépenses du mois d'avril 2018
18. Correspondance
19. Varia
20. Période de questions
21. Levée de la réunion

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2018-05-41

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

19.1 Résolution – Ministère de la Culture et des  
Communications du Québec ;

le point 19. Varia demeure ouvert par ailleurs.

### 3• Adoption des états financiers audités 2017 de la MRC

M. Henri Jalbert, auditeur comptable pour la firme Mallette a rencontré le Conseil de la MRC pour la présentation des états financiers audités 2017 et a répondu aux questions avec satisfaction.

#### Résolution 2018-05-42

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les états financiers audités 2017 de la MRC tels que présentés.

### 4• Résolutions pour transferts fonds non affectés PGMR vers Fonds affectés PGMR

#### Résolution 2018-05-43

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de transférer 53 800 \$ des Fonds non affectés vers les Fonds affectés PGMR.

### 5• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2018

#### Résolution 2018-05-44

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2018.

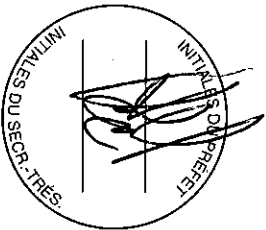
### 6• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2018

5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 mars 2018 (p. 2)

7. Embauche d'un technicien préventiviste en incendie
- La rencontre a eu lieu et a permis de clarifier certaines obligations auxquelles la MRC doit se conformer à l'intérieur du Schéma de couverture de risques incendie. Une offre d'emploi est parue dans les institutions offrant la formation en techniques de prévention en incendie. Nous avons reçu une seule candidature. Le candidat sera rencontré la semaine prochaine par son superviseur, soit M. Alain Turgeon, lui-même préventiviste en incendie et directeur du SSI de Saint-Pierre, et la directrice générale de la MRC.

13. Stratégie de développement et marketing territorial –  
Activité de mobilisation (p. 4)

Plus de 90 personnes étaient présentes à cette journée de mobilisation intitulée « L'île d'Orléans, quelles ambitions collectives pour 2022 ? En quoi et pour qui voulons-nous que l'île d'Orléans se démarque ? ». Un diagnostic territorial comprenant les forces, faiblesses, menaces et opportunités ont été présentés. Trois enjeux ont été identifiés auxquels trois orientations viendront répondre. Une stratégie territoriale a été élaborée à l'aide d'experts et



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

d'intervenants du milieu et un Plan d'action a été rédigé en conséquence.

Les participants se sont aussi prononcés sur quatre projets d'image de marque de l'île en votant pour leur préférée. Les deux ayant obtenu le plus de votes seront soumises au choix du public via des articles dans le journal Autour de l'île et des publications Facebook.

De plus, la MRC a procédé au lancement des Carnets du patrimoine, premiers outils d'information et de sensibilisation destinés aux citoyens. Plusieurs documents sont disponibles sur le site [www.jiledorleans.com](http://www.jiledorleans.com), à l'onglet MRC dans la section Nouvelles.

### 7. Adoption du Règlement de remplacement 2018-01 modifiant le Règlement de concordance 2015-03 du Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'île d'Orléans

#### Résolution 2018-05-45

**Attendu que** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a désapprouvé le règlement de concordance numéro 2015-03 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'île-d'Orléans indiquant qu'il n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, de protection et de mise en valeur du patrimoine de-même que de la protection des personnes et des biens ;

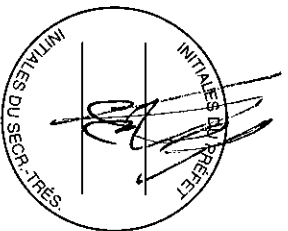
**Attendu qu'en** vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC peut adopter un règlement de remplacement suite à une désapprobation ;

**Attendu que** des discussions ont eu lieu entre les différents ministères afin de répondre aux orientations gouvernementales ;

**Attendu qu'un** document explicatif accompagne ce règlement de remplacement ;

**Attendu qu'il** y a lieu de modifier le règlement de concordance #2015-03 afin d'y apporter certains ajustements notamment :

- Mettre à jour la liste des tableaux afin d'éviter les coquilles ;
- Améliorer la mise en page du document ;
- Mettre à jour les adresses civiques ainsi que la toponymie ;
- Ajouter certaines précisions concernant la section des terrains contaminés ;
- Apporter certaines modifications afin d'autoriser les réseaux d'aqueduc et d'égout seulement à l'intérieur des périmètres urbains ou pour répondre à des problématiques de santé et de salubrité publiques ;
- Modifier la section concernant le réseau routier supérieur afin de répondre aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relatives à la Politique sur le bruit routier ;
- Apporter certaines modifications relatives au dépôt du Plan de conservation ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**En conséquence, sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité :**

- **D'adopter** le Règlement numéro 2018-01 remplaçant le Règlement de concordance numéro 2015-03 du « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans » ;

- **D'autoriser** la direction générale de la MRC de L'Île-d'Orléans à publier tout avis requis par la présente et à transmettre une copie certifiée conforme des documents requis aux municipalités, MRC contiguës ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- **De demander** l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur la conformité aux orientations gouvernementales de la modification proposée par le règlement numéro 2018-01.

### **CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

#### **Article 1 : PRÉAMBULE ET ANNEXE**

Le préambule, le texte du règlement numéro 2018-01 incluant ses annexes 1 à 8, et le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement de remplacement numéro 2018-01 font partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 : TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement porte le titre de **RÈGLEMENT 2018-01 REMPLACANT LE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2015-03 DU « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ 2001 DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS »** et porte le numéro 2018-01.

#### **Article 3 : TERRITOIRE ASSUJETTI**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de la MRC de L'Île-d'Orléans.

#### **Article 4 : INVALIDITÉ PARTIELLE DE LA RÉGLEMENTATION**

Le conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans décrète le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe et sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du règlement continueraient de s'appliquer.

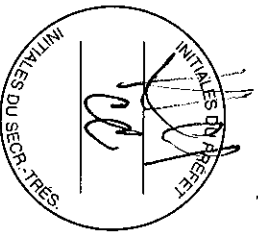
#### **Article 5 : LÉGISLATION**

Aucun article du présent règlement ne peut avoir pour effet de soustraire quiconque de l'application d'une législation provinciale ou fédérale.

### **CHAPITRE 2 DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### **Article 6 : MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

L'ensemble des dispositions du « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans » est modifié par la



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

totalité du texte du règlement numéro 2018-01 et ses annexes numéros 1 à 8, joints au présent règlement et partie intégrante du règlement numéro 2018-01.

### **Article 7 : DOCUMENT PORTANT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER**

Le conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans adoptera, suivant l'entrée en vigueur du règlement #2018-01, le Document portant sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement 2018-01 remplaçant le Règlement de concordance #2015-03 modifiant le «Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans».

### **Article 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions prévues par la législation en vigueur.

#### **PIECES JOINTES**

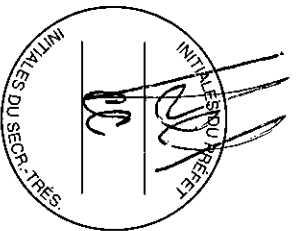
- 1) SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ 2001 DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS (texte du règlement #2018-01);
- 2) ANNEXE 1-1 – Courants architecturaux de l'Île d'Orléans;
- 3) ANNEXE 1-2 – Liste des sites archéologiques dans le site patrimonial déclaré de L'Île-d'Orléans;
- 4) ANNEXE 2 – Calcul des distances;
- 5) ANNEXE 3 – Tableaux détaillés des objectifs à rencontrer pour l'ensemble des travaux et paramètres de chaque catégorie de bâtiment et secteur;
- 6) ANNEXE 4 – La cartographie du portrait de la MRC de L'Île-d'Orléans;
- 7) ANNEXE 5 – Les grandes affectations du territoire;
- 8) ANNEXE 6 – La cartographie du Document complémentaire;
- 9) ANNEXE 7 – Photographies aériennes de 1975, 1977 et 1978;
- 10) ANNEXE 8 – Délimitation des cours et façades selon le type de terrain;
- 11) Document portant sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement de remplacement 2018-01 modifiant le règlement de concordance #2015-03 du «Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans».

### **8. Changement de signataire pour les évaluations municipales de l'île d'Orléans**

Le 9 avril 2014, la MRC octroyait un mandat de services professionnels en évaluation foncière au Groupe Altus pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2019.

En prévision du départ à la retraite de M. Robert Dorion, évaluateur signataire, le Groupe Altus nous avise que M. Sylvain Méthot deviendra le nouvel évaluateur signataire. À cet effet, il sera assermenté par la directrice générale de la MRC le 24 mai prochain.

### **9. Révision de la Politique de soutien aux entreprises 2018-2020**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

La directrice a transmis aux élus un projet de Politique de soutien aux entreprises 2018-2020, dans laquelle quelques révisions d'usage sont apportées.

### **Résolution 2018-05-46**

**Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est résolu à l'unanimité** d'adopter la Politique de soutien aux entreprises 2018-2020.

### **10• Révision de la Politique de soutien aux projets structurants 2018-2020**

La directrice a transmis aux élus un projet de Politique de soutien aux entreprises 2018-2020, dans laquelle quelques révisions d'usage sont apportées.

### **Résolution 2018-05-47**

**Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Lina Labbé, il est résolu à l'unanimité** d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants 2018-2020.

### **11• Adoption des Priorités annuelles 2018-2019 du Fonds de développement des territoires (FDI)**

La directrice a transmis aux élus un projet de Priorités annuelles 2018-2019 pour le FDI.

### **Résolution 2018-05-48**

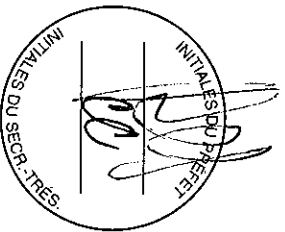
**Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est résolu à l'unanimité** d'adopter les Priorités annuelles 2018-2019 du Fonds de développement des territoires (FDI) telles que déposées.

### **12• Résolution – Projet déposé dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis 2017-2019**

#### **Résolution 2018-05-49**

**Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par Mme Lina Labbé, il est résolu à l'unanimité** de demander, au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île-d'Orléans, et de la ville de Québec, une aide financière de 10 000 \$ à l'Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis pour la nouvelle image de marque, le site Internet et l'animation des médias sociaux de Québec, région gourmande! (anciennement *Parcours gourmand*), et à autoriser le préfet, M. Harold Noël, à déposer la demande et signer les documents afférents.

### **13• Adoption du Plan d'action régional de la Politique familiale et des aînés**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

La directrice générale a transmis aux élus un projet de Plan d'action régional de la Politique familiale et des aînés pour la MRC.

### **Résolution 2018-05-50**

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan d'action régional de la Politique familiale et des aînés pour la MRC tel que déposé.

### **14• Révision de la Politique culturelle et patrimoniale**

Ce point est reporté à la séance du mois de juin.

### **15• Permanence de l'urbaniste**

La période de probation de 9 mois est complétée pour l'urbaniste qui accomplit l'ensemble de ses tâches avec satisfaction. Il a d'ailleurs réussi ses examens de l'Ordre des urbanistes en décembre dernier.

### **Résolution 2018-05-51**

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder la permanence à M. Simon Lemieux tel que le prévoit la Politique de travail des employés.

### **16• Embauche de la responsable du site patrimonial**

Le 2<sup>ème</sup> affichage auprès de l'Ordre des architectes a généré deux candidatures qui ont été rencontrées. Le comité de sélection formé de Marie-Andrée Thiffault, Alain Sasseville et Chantale Cormier recommande la candidature de Mme Annie Beaudoin au titre de responsable du site patrimonial. Elle est en poste depuis le 2 mai.

### **Résolution 2018-05-52**

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Annie Beaudoin pour le poste de responsable du site patrimonial, aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.

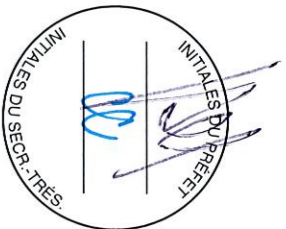
### **17• Adoption des dépenses du mois d'avril 2018**

#### **Résolution 2018-05-53**

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'avril 2018, lesquelles s'élèvent à 187 690,51 \$.

### **18• Correspondance**

Le sous-ministre du MAMOT, M. Marc Croteau, nous avise qu'il souhaite adapter et moduler les attentes gouvernementales en matière d'aménagement du territoire aux réalités



N° de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

régionales. Une rencontre de consultation des préfets de la région, de certains maires ainsi que des représentants du MAMOT et d'autres ministères sera planifiée entre le 28 mai et le 22 juin prochain.

### 19• Varia

#### 19.1 Résolution – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Nous n'avons toujours pas reçu de réponse de la part de la ministre de la Culture et des Communications à la suite de la visite du préfet au Conseil du patrimoine culturel le 8 mars dernier.

#### **Résolution 2018-05-54**

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de signifier à la ministre de la Culture et des Communications que le Conseil de la MRC souhaite obtenir une réponse avant sa prochaine assemblée du Conseil prévue le 6 juin.

### 20• Période de questions

Elle débute à 21h17 et se termine à 21h34.

### 21• Levée de la réunion

#### **Résolution 2018-05-55**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h35.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 6 juin 2018 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille.**

Chantale Cormier  
Directrice générale

Harold Noël  
Préfet